



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

allocations de logement

Question écrite n° 71887

Texte de la question

M. Éric Diard attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur le fait que les allocataires d'une pension temporaire d'orphelin qui perçoivent cette dernière de manière combinée avec l'allocation logement voient alors la pension temporaire d'orphelin devenir imposable. C'est pourquoi il lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il envisage de faire procéder par les caisses d'allocations familiales au versement d'une allocation spécifique ou de mettre en oeuvre tout autre moyen permettant d'éviter cette imposition peu équitable.

Données clés

Auteur : [M. Éric Diard](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (12^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71887

Rubrique : Logement : aides et prêts

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2005, page 7537